

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC, JEUDI 1^{ER} SEPTEMBRE, 1859.

No. 20.

CONDITIONS DE CE JOURNAL

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue D'Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinqchelins par année, payables INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que monsieur Joseph Laroche est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

THÉÂTRE MUNICIPAL.

Véritablement on ne devrait point dire que Québec est sans théâtre. La troupe française est retournée à New York, mais, grâce à Dieu, nous avons encore nos édiles qui, à quelques exceptions près, sont très forts dans les rôles burlesques. A la dernière séance.—nous devrions dire représentation!—leurs tours de.... force ont, de nouveau, amplement, démonté ce que le public peut et doit attendre de la part de pareils acteurs. A les entendre se dire les sottises les plus plates et les injures les plus sales, on tremble de les voir se ru-r les uns sur les autres. Mais ils ont à peine cessé de se couvrir de boue, qu'on les voit se sourire, se donner la main et se parler! "Oh! it's only for fun!" disait un jour le conseiller Hall qui venait de faire un espèce de pas d'armes avec le conseiller Rhéaume. Ces quelques mots en disent plus que cent volumes. Ces gaillards ne semblent se croire au Conseil que pour se former la voix et le geste, au dépens du public, précisément comme les amateurs de la savate ou de la boxe se croient obligés d'aller se faire la main aux dépens des gens de bas étage.

Le conseiller Hearn a bien rempli son rôle accoutumé. On peut dire, sans exagération, qu'il a péroré aussi longtemps que tous ses collègues. C'est qu'aussi, à la dernière séance, il leur en voulait à tous. De sorte qu'il avait à peine fini d'assommer l'un qu'il recommençait avec l'autre. Pour être juste, nous devons ajouter que ses adversaires lui tenaient tête, et que si le conseiller Hearn *brossait* joliment ses collègues, ceux-ci le *dépouillaient* de leur mieux.

Pendant ce combat à coup de..... langues, le conseiller Rousseau a laissé tomber une parole qui l'immortalise. Le conseiller Hearn lui ayant reproché bien des fautes, le conseiller Rousseau répliqua :

" Mon collègue pour le quartier Champlain voit bien la paille dans l'œil de son voisin, mais il n'aperçoit pas le chemin de fer qui est dans le sien ! "

Et cela fut accompagné d'un regard foudroyant qui terrassa le maire !

Mais ce fut encore plus terrible quand il osa déclarer que le maire avait deux balances : l'une pour le conseiller Hearn et l'autre pour le docteur Rousseau ! "

Et quand il déclara que le conseiller Hearn était un être sans "tête" et sans "corps", un tonnerre d'applaudissements accueillit ses paroles.

Décidément la vérité va prévaloir au Conseil-de-Ville ! Espérons que la justice aura, aussi, son tour.

De tout ceci on peut conclure que le maire Langevin a perdu beaucoup de sa popularité parmi les conseillers. Quant à celle qu'il possédait parmi les électeurs, elle n'était pas bien forte, aujourd'hui, elle est nulle.

Quant au conseiller Hearn, que voulez-vous qu'il fit contre tous ses collègues ?

Qu'il se tut.

Malgré toutes les farces plus ou moins burlesques, beaucoup de besogne a été faite à cette séance ; c'est-à-dire, qu'on a adopté un nombre considérable de rapports.

Le conseiller Rhéaume secondé par le conseiller Tourangeau a proposé et il a été résolu :

" Que Son Honneur le maire soit autorisé par ce conseil à prendre des mesures pour la réception du consul Français dont on attend l'arrivée prochainement en cette ville. "

L'affaire Gingras mise de nouveau sur le tapis par le conseiller de ce nom et M. Shaw, a été de nouveau jugée par le maire comme n'étant pas dans l'ordre.

LES COURSES.

Les 'courses' ont eu lieu cette année comme à l'ordinaire, sur les "Plaines d'Abraham", mais malheureusement elles ont été suivies de scènes aussi révoltantes que regrettables. Les soldats du 30^{me} régiment et les Irlandais se sont, pendant la durée des courses, donné, alternativement

des leçons de discipline, qui nécessitent, croyons-nous le rappel de ce régiment. D'un autre côté, le maire et les conseillers ne devraient jamais permettre que les 'courses' aient lieu, s'ils ne sont pas en état de maintenir l'ordre et de protéger la vie des citoyens. On se plaint beaucoup de ce que la Corporation laisse en paix toute cette fourmilière de teneurs d'auberges de bas étage qui habitent les alentours de la plaine et qui ont été la cause des scènes sanglantes qui ont eu lieu dernièrement. Il faut les déloger, de leur repaire ou, bientôt, personne ne pourra passer par là sans être exposé à être brutalement maltraité comme cela est déjà arrivé.

La fin de l'article "Métropole et Colonie" au prochain numéro.



Les personnes qui pourront disposer des numéros 1, 7 et 17 du second volume de *L'Observateur* nous rendront un grand service en nous laissant avoir ces numéros.

ERRATA.—Dans le dernier numéro, première page, seconde colonne, dix-huitième ligne, au lieu "d'inction" lisez "extinction".

CAUCHON, CHAPAIS ET LANGEVIN.

CHAPAIS.—Eh ! bien, Cauchon, avez-vous réussi ?

CAUCHON.—A demi : beaucoup de promesses et bien peu de portefeuilles !

LANGEVIN.—Ce serait pourtant un si beau ministère que le nôtre !

CHAPAIS.—Oui, une espèce de sainte alliance !

CAUCHON.—Malheureusement qu'Alleyne est toujours un obstacle.

LANGEVIN.—Pourquoi ne le fait-on pas juger ?

CAUCHON.—Parce que tant que l'élection de Québec sera contestée, il ne peut résigner son siège en parlement !

LANGEVIN.—Je ne conçois pas que Cartier dont le génie inventif a su trouver un moyen pour se maintenir au ministère malgré la loi, puisse être arrêté par une aussi petite difficulté ! Ah ! si j'étais à sa place !

CHAPAIS.—Que feriez-vous ?

LANGEVIN.—Je formerais un ministère

inamovible. La durée actuelle des ministères est trop courte.

BELLEAU ET CARTIER.

BELLEAU.—Est-il vrai que l'on veuille m'illiminer?

CARTIER.—Ah! non!

BELLEAU.—Anon vous même!

CARTIER.—Allons! allons!

BELLEAU.—Il n'y a point d'allons qui tiennent. Je veux savoir qui l'on trahit ici? Tout Québec répète que Cauchon succède à Vankoughnet qui prend ma place, et que moi je me trouve.....

CARTIER.—Avec un chapeau à trois cornes à la main!

BELLEAU.—Enfin, je serai juge!

CARTIER.—Oui, nous avons décidé que nous ne devons plus tarder à nous récompenser chacun selon notre mérite respectif.

BELLEAU.—A merveille! Un je tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

CARTIER.—Je suis aussi de cette opinion.

BELLEAU.—Quand paraîtra ma nomination dans *La Gazette-Officielle*?

CARTIER.—Ça dépend des circonstances?

BELLEAU.—Hein?

CARTIER.—Je dis que nous retiendrons nos portefeuilles jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de possibilité qu'on nous succède, et que.....

BELLEAU.—Je ne comprends pas.

CARTIER.—Comprenez-donc. Puisque nous ne savons plus ou nous en sommes avec les affaires du pays, il ne faut pas que ces démons de démocrates qui finiront pas nous succéder puissent gouverner après nous.

BELLEAU.—Mais.....

CARTIER.—Laissez-nous faire, McDonald et moi nous allons arranger cela de manière à ce que comme Metternich, nous puissions dire: Après nous le déluge!

BELLEAU.—Mais au moins je serai, alors, juge?

CARTIER.—Oh! certainement, nous aurons la précaution de nous placer dans l'arche!

ATTENTION!

Les bureaux des divers départements publics seront désormais placés dans les endroits suivants:

Le département de l'agriculture.—Sur le marché du Palais.

Le département des finances.—Dans la cave du père Baby.

Le secrétariat provincial.—Sur la façade de la Halle Champlain; à l'endroit du dôme.

Le bureau des deux procureurs.—Un peu partout.

Le département des Travaux-Publics.—Chez Pierre Gauvreau.

Le bureau de l'adjutant-général.—Chez

le notaire Bussièrre, dans le grenier où lui et ses pareils font imprimer de si belles choses.

GEORGE-ETIENNE CARTIER.

Ce ministre parjure est bonni de chac
Traître à ses électeurs il rit, cependant,
Homme au cœur égoïste, à l'esprit plat,

é.....

Pour conserver sa place il fait le diable à
A Pentendre, il a seul un jugement suc
Impartial et clair! Mais lui, le beau

Nar.....

McDonald, Vankoughnet, Alley et
tout le.....

A mal législater ont gagné la pit.....

Espérons que, bientôt, le peuple, en
habit.....

Etonnera guiment un bon de profan.....

Pour ce vil ministère! Loin d'entendre
le br.....

Tomber en leur honneur, ils verront,
tous les.....

Qu'ils furent des Judas tout en n'étant
pas.....

On dit que le premier ministre Cartier

a déjà, en sa qualité d'homme public,

regu, de la part de ses compatriotes une si

grande quantité *sifflets* qu'il se propose

d'abolir les droits douaniers auxquels sont

sujets ces articles. On lui prête même

l'intention d'ouvrir prochainement un

magasin de sifflets, et qu'il prendra à son

service ses collègues Bas-Canadien.

Ne voulant point se laisser surpasser

par son collègue, John A. McDonald veut,

de son côté, établir une manufacture de

soufflets. Depuis que l'opposition lui en

donne par centaines, à cause de ses méfaits

politiques, il a eu le bon esprit, de les

conserver, et, maintenant il est prêt à

satisfaire toute commande.

On dit que le beau Narcisse aliàs l'honorable

Narcisse Fortunat Belleau, va être fait chevalier.

Notre confrère "The Gridiron" prétend qu'une

côte-d'armes faite d'après le dessein suivant conviendrait

parfaitement au futur chevalier:

Un bouclier d'argent divisé au milieu par un comptoir en sautoir. Du côté supérieur trois boules ou croissants; du côté inférieur, un mémoire de frais. Pour cimier, une main sinistre tenant un billet promissoire. Devise: "Protesté pour non paiement."

la lutte; aujourd'hui le *Canadien* a remplacé le premier. L'abbé Barthe et le père Taché se battent donc de taille et d'estoc; mais les deux ferrailleurs ont réussi à se rendre tellement ridicules par leurs exploits passés, qu'il est difficile de dire, lequel des deux, dans ce dernier tournoi, l'emporte sur l'autre.

Pourtant nous penchons fortement pour l'auteur de la *fusion*; car si le père Taché s'est fait le marmiton de Louis Veillot, l'abbé Barthe a été le Don Quichotte de tous les partis. Somme toute, ils peuvent se faire peu de mal, mais *feront* beaucoup rire.... d'eux!

Voici la réponse faite par monsieur le consul de France à l'adresse qui lui a été présentée:

"A Monsieur le Maire de la ville de Québec, etc., etc., etc.

"Monsieur le Maire,

"Je suis on ne peut plus sensible aux vœux de bonne arrivée dont vous avez bien voulu vous faire l'interprète, et auxquels je serais heureux de répondre en contribuant, dans la mesure de mes attributions, à développer les relations commerciales entre la France et le Canada.

"Les sympathies qui unissent les deux pays sont d'autant plus respectables qu'elles ont été plus éprouvées par le temps; elles devraient tendre à les rapprocher par un mouvement d'échange auquel l'un et l'autre gagneraient. C'est dans cet espoir que le Gouvernement de l'Empereur, dont j'ai l'honneur d'être l'agent, a mis dernièrement à profit le bon vouloir du Gouvernement de S. M. Britannique pour instituer le poste consulaire que je suis venu remplir au milieu de vous.

"Ce sera mon devoir, en même temps que mon plaisir, de faciliter, sinon de faire naître, les rapports d'affaires et les transactions entre la France et le Canada.

"Les sentiments tout de bienveillance que vous venez de me témoigner, ne sauraient manquer de m'aider dans l'accomplissement de cette tâche.

"Veuillez, Monsieur le maire, remercier, en mon nom, la ville de Québec de la bienvenue qu'il lui a plus de me souhaiter par votre gracieux intermédiaire.

"Signé: GAULDRÈS BOILLEAU.

"30 août 1859."

EXTRAITS POUR RIRE.

*** Question.—Pourquoi la Halle Champlain est-elle comme une personne qui a la réputation d'être insensée?

Réponse.—Parce qu'elle est *craquée*.

(—The Gridiron.)

*** On dit que l'honorable G. E. Cartier va recevoir l'ordre de la..... Jarretière, et portera à sa boutonnière une des jarretières de sa compatriote..... Madame

de Pompadour, comme insigne de sa nouvelle décoration.

(—*Courrier Saint-Hyacinthe.*)

* * * UN AVOCAT, plaidant.—Il est impossible de trouver un homme plus difficile à vivre que notre adversaire, plus étourdi, plus emporté, plus bavard...

LE PRÉSIDENT, souriant.—Pardon maître un tel... vous vous oubliez!

* * * UN HABITUÉ.—Vous savez bien parleu! la 'Smala!' un bataille d'Afrique qui a été tirée en peinture par Horace Vernet.

DEUXIÈME HABITUÉ.—Même que c'est là qu'on a pris la tante (tente) d'Abd-el-Kader.

TROISIÈME HABITUÉ.—C'est bien fait. Je demande un peu ce que les vieilles femmes vont faire à l'armée!

* * * UN MONSIEUR.—Pourquoi diable nous parle-t-on toujours de Voltaire?

UN PRUDHOMME.—Monsieur il a tracé une large voie dans la forêt des préjugés.

UNE BICHE.—C'est donc ça qu'on dit qu'il sent le fagot!

* * * UN LIEUTENANT, commandant un exercice.—Pas de manœuvre, messieurs, pas de manœuvre!

UN GARDE, sortant des rangs, vivement.—Comment, pas de manœuvre? Et moi qui suis maître magon!...

* * * On disait à madame du Deffant, d'un homme très caustique: "C'est une bien bonne tête.—Oui, dit-elle, une tête d'épingle."

* * * En fait de testament laconique, nous rapporterons celui que fit un rentier de l'Etat en 1793. "Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit: Je n'ai rien, je dois beaucoup, je donne le reste aux pauvres."

* * * Un plaideur se présente chez un célèbre avocat, et le prie de se charger de sa cause: "Votre affaire est excellente, lui dit l'avocat, mais je suis fâché que vous veniez si tard, je me suis engagé ce matin à plaider pour votre adversaire.—Mais si ma cause est bonne, la sienne ne peut l'être.—C'est ce que nous verrons à l'audience, répondit l'avocat."

* * * Lulli entendant chanter à une messe un air qu'il avait composé pour l'Opéra, se mit à dire: "Seigneur, je vous demande pardon, je ne l'avais pas fait pour vous."

* * * Un individu en accoste un autre la nuit, au coin d'une rue, en lui demandant la bourse ou la vie. "Tiens, s'écrie le second, c'est précisément ce que j'allais avoir l'honneur de vous demander."

* * * Un homme de condition était tombé malade en Auvergne, dans une terre éloignée de tout secours. On lui proposa d'envoyer chercher le médecin de Clermont. "Je n'en veux point, répondit-il; qu'on aille plutôt chercher le chirurgien du village, il n'aura peut-être pas la hardiesse de me tuer."

* * * François Ier, désireux d'élever un des plus savants hommes de son temps aux premières dignités de l'Eglise, fut curieux d'apprendre de lui s'il était gentilhomme. "Sire, répondit l'abbé, ils étaient trois frères dans l'arche de Noé; je ne sais pas bien dans lequel des trois je suis sorti."

* * * Le dernier cométable de Montmorency ne savait pas écrire son nom; il en imprimait sur le papier la gravure, qu'il portait toujours sur lui, et disait que "c'était une grande honte de faire apprendre aux gentilshommes cette chicane-là de lire et d'écrire."

* * * Un sot, connu par ses naïvetés, disait, en parlant du naufrage d'un vaisseau, que le bâtiment avait pris le mors aux dents.

* * * C'était le même qui, pour exprimer la rapidité avec laquelle s'était élevé un ballon, disait qu'il allait ventre à terre.

* * * Un procureur venait souvent rendre à Bautre des visites peu agréables. Un matin que cet homme se présenta, Bautre lui fit dire par son valet qu'il était au lit: "Monsieur, il dit qu'il attendra que vous soyez levé.—Dis-lui que je suis malade.—Il dit qu'il vous enseignera quelque remède.—Dis-lui que je suis à l'extrémité.—Il dit qu'il veut vous dire adieu! Dis-lui que je suis mort.—Il dit qu'il veut vous donner de l'eau bénite." Forcé fut de recevoir l'importun.

* * * Louis XIV disait au duc de Vivonne: "Ne trouvez-vous pas surprenant que M. de Schomberg, qui est né Allemand se soit fait naturaliser Hollandais, Anglais, Portugais et Français?—Sire, répondit le duc, c'est tout simplement un homme qui essaie de tous les Etats pour vivre."

* * * Piron allait entrer dans le salon d'un grand seigneur au moment où celui-ci reconduisait quelqu'un de sa caste qui se retirait. L'homme titré s'étant arrêté à la porte par politesse: "Passez, monsieur le duc, lui dit le maître de la maison, ce n'est qu'un poète.—Puisque les qualités sont connus, dit Piron, je prends mon rang." Et il passa le premier.

NOUVELLES DIVERSES.

—Vendredi dernier, vers 3 heures du matin le feu s'est déclaré dans le magasin occupé par messieurs Mercier et Papillon, chapeliers de la rue Saint-Jean, en dehors des murs. Avant qu'on ait pu maîtrisé l'incendie, tout le contenu du magasin était brûlé. On dit que les effets n'étaient pas assurés, mais que la maison l'était pour un montant de £300.

—Un grand incendie a eu lieu mercredi dernier à Saint-Hyacinthe. Le feu se déclara dans les hangards à bois appartenant à la compagnie du chemin de fer et

fut causé dit-on par quelques étincelles lancées par le convoi de 8 heures et 20 minutes.

Le Palais de Justice qui n'était pas assuré, environ 1,500 cordes de bois, appartenant au Grand Tronc ainsi que le hangard qui les contenait ont été la proie des flammes.

On a pu sauver tous les dossiers, livres et registes du greffe, ainsi que les meubles et effets de M. G. Renaud, gardien de la prison.

—Thomas d'Arcy McGee, *éc.*, a reçu une invitation signée de 564 Irlandais catholiques, pour un banquet à Toronto, qui aura lieu dans le mois prochain.

(—*L'Ere Nouvelle.*)

—Le célèbre acrobate Blondin à traversé, au dessus des chutes de Niagara, sur une corde tendue, avec un homme sur son dos.

(—*Item.*)

—La semaine dernière DeLave a traversé les chutes de Genesee sur une corde tendue qui n'avait pas deux pouces de diamètre.

(—*Item.*)

—Mardi dernier le maire de Québec a présenté au nom des citoyens, une adresse de bienvenu à monsieur le baron Gauldrée de Boileau, consul français, récemment arrivé en cette ville. Monsieur le consul réside provisoirement à l'hôtel Russell, Il est accompagné de madame la baronne et d'un chancelier.

—Le 'Morning Chronicle' prétend savoir de bonne source que le prince de Galles doit arriver à Québec par le prochain vapeur.

NOUVELLES D'EUROPE.



La conférence de Zurich était en session mais les représentants du Piémont n'avaient pas été présents à toutes les séances. Le progrès de la conférence était tenu secret.

Les journaux de Vienne publiaient que les républicains rouges avaient proclamé la république à Parme, que les Piémontais et tous leurs amis avaient pris la fuite.

Une terrible collision avait eu lieu à Francfort entre les soldats autrichiens et les soldats prussiens.

Le *Great Eastern* devait certainement partir pour Portland au commencement de septembre.

Le choléra fait des ravages dans le nord de l'Allemagne.

Garibaldi a accepté le commandement en chef de toutes les forces de l'Italie centrale.

A l'occasion de la grande fête de Napoléon, 1127 prisonniers ont été libérés.

On a dit que les ambassadeurs étrangers en France devaient refuser d'assister aux fêtes de Paris, si on permettait de porter en procession les couleurs prises sur l'ennemi.

On parlait vaguement de la promotion du Prince Napoléon au trône de Toscane.

Le roi de Prusse était, aux dernières nouvelles, à l'article de la mort.

L'Espagne a résolu d'augmenter ses fortifications à Cuba.

Le Parlement d'Angleterre a été prorogé le 13 du courant.

Toutes les troupes d'Italie dont le retour était annoncé, étaient rentrées en France.

Le correspondant parisien du *Daily News*, dit savoir de bonnes sources que l'Empereur avait l'intention de publier une amnistie politique le 15 courant. Cette amnistie devait comprendre le général Changarnier, le colonel Charas et même Louis Blanc et Ledru Rollin.

Le *Courrier Mercantile* de Genève affirme que les Princes qui ont perdu leurs trônes en Italie, ont envoyé des émissaires secrets dans leurs états pour y fomenter le désordre à leur profit.

Dans la province de Parme, 26 communes sur 29 ont déclaré leur adhésion au gouvernement de la Sardaigne.

Le correspondant du *Tines* pense que l'Empereur de France soulèvera des objections assez grandes pour rendre impossible le rétablissement des ducs.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Dès que j'eus appris par votre correspondant "Un visiteur" que l'on pouvait voir à la Halle Jacques Cartier des "rats musqués-blancs" je m'y suis rendu en ma qualité de naturaliste. Je dois avouer que j'étais loin de m'attendre à voir tant de curiosités réunies. Le propriétaire des dits rats, a aussi une cargaison de bêtes de tout genre voir même des "goglus étrangers"; J'engage votre correspondant à aller les voir.

SIX RILLES.

Nous reproduisons du *Courrier du Canada* du 25, la correspondance suivante. Elle servira à prouver que, si, le premier, nous avons écrit contre un abus dangereux, nous n'agissions pas sans raison plausible. Ordinairement lorsque le *Courrier du Canada* appuie l'opinion émise dans un journal démocrate, c'est que le danger est trop visible pour le nier.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez donc avoir la complaisance de me permettre l'usage de vos colonnes pour attirer l'attention des autorités, sur une

nuisance publique, qui, depuis déjà trop longtemps, fait souffrir les citoyens du faubourg Saint-Jean. Je veux parler de la manufacture de ciment de M. Gauvreau. Hier, toute la journée, mais plus particulièrement hier matin, les citoyens de cette partie de la cité, étaient véritablement malheureux, par suite de l'odeur plus que désagréable qui s'échappait de cette manufacture et tous se plaignent, plus ou moins ouvertement et avec raison, qu'on permette à ce monsieur, de faire ce ciment au milieu d'une population aussi dense que l'est celle de cette localité et qui a souffert assez longtemps sous ce rapport, pour qu'il lui soit permis de réclamer et surtout d'être écoutée des autorités. Il me semble que les intérêts d'un seul ne devraient pas l'emporter sur les justes plaintes des citoyens de cette partie de la cité. Que M. Gauvreau, cherche un moyen de nullifier cette mauvaise odeur, qui, si elle ne rend pas l'air insalubre le rend au moins bien désagréable pour les personnes qui sont dans l'obligation, bon gré mal gré, de le respirer, et alors tout sera pour le mieux; mais si ce but ne peut-être obtenu, il me semble que les autorités devraient obliger M. Gauvreau à placer son usin en dehors des centres de population, comme cela a lieu dans tous les pays civilisés.

UN CITOYEN DU FAUBOURG SAINT-JEAN.

ANNONCES.

BUREAU DU CHEF DE POLICE.

Québec, 27 août 1859.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que tous les CHIENS trouvés errant dans les rues et autres lieux publics à partir du PREMIER SEPTEMBRE prochain, sans COLLIER comme l'exige le 39e article du Règlement passé le 10 mai dernier, seront empoisonnés.

Par ordre,

J. B. BUREAU,
Chef de Police.

¶ Vu le mauvais état des finances de la Corporation nous publions cette annonce gratis.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, avec une maison en bois dessus construite; mansardes, etc. Situé à Saint Sauveur, rue Chenais, près de l'église, cet emplacement est un poste avantageux pour le commerce. Le tout est en bon état. Conditions faciles. S'adresser à M. le notaire Gauvreau, Saint Roch, rue Desfossés ou sur le lieu même au propriétaire soussigné.

JOSEPH FRASER,
Epicier.

Québec, 24 août 1859.

CHEVEUX BLANCS! CHEVEUX BLANCS! CHEVEUX BLANCS!

Le soussigné informe le public qu'au moyen d'un procédé peu coûteux, convenable et hygiénique, il teint les cheveux; et il garantit que sa teinture ne fait aucun dommage à la racine des cheveux.

PIERRE COTÉ,

Rue Saint Valier, No. 36.

Québec, 24 août 1859.

LE LITTÉRATEUR CANADIEN.

Le soussigné informe le public littéraire que s'il rencontre un encouragement suffisant, il publiera au 22 de septembre prochain un journal ayant titre "Le Littérateur Canadien." Ce journal sera purement littéraire, ne contiendra que de la littérature canadienne et paraîtra une fois par semaine, le jeudi. Son format sera *in-octavo*.

Prix: 50 cents par année payable d'avance, ou deux sous par numéro.

On s'abonne chez L. P. Normand, rue Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Roch, No. 11, chez M. F. Fournier, libraire, rue Saint-Joseph, faubourg Saint-Roch et au bureau de "L'Observateur."

L. P. NORMAND.

Québec, 16 août 1859.

AVIS.

Deux ou trois messieurs seront requis comme pensionnaires; et, au besoin, deux chambres, peuvent être louées pour messieurs et dames.

S'adresser au soussigné rue Saint-Nicolas No 12, près de la porte du Palais.

GODFROY SAINT-PIERRE.

Quebec 13 juillet 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de front sur 65 de profondeur, avec mur mitoyen d'environ 40' pieds de hauteur, situé sur le côté sud de la rue d'Aiguillon.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné.

L. M. DARVEAU, N. P.

4 août 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à un étage, située au faubourg Saint Roch, rue Saint Antoine, numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire.

N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.